RÈGLEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION

Ecoles du Haut-Lac

Je me montre poli-e envers chacun-e et me comporte correctement en respectant les adultes de l'établissement et mes camarades. Toute violence physique ou verbale (moqueries, insultes, menaces, manoeuvres d'intimidation, humiliations, harcèlements, …) est donc strictement interdite.

J'ai l'interdiction d'apporter à l'école des objets pouvant être dangereux et illicites.

Je porte une tenue vestimentaire correcte et décente (pas de casquette, bonnet ou autre couvre-chef, pas de décolleté exagéré, pas de dos ou de ventre nus, pas de sous-vêtements apparents, pas de mini-short ou de mini-jupe). Si je ne respecte pas ces points, mes parents peuvent être amenés à m'apporter une tenue vestimentaire répondant au règlement.

J'ai l'interdiction de fumer, d'amener et/ou de consommer des boissons alcoolisées et des substances dangereuses pour la santé.

Pendant les heures scolaires et les récréations, il est interdit de sortir de l'enceinte du CO.

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques (montres connectées) ainsi que leurs accessoires est interdite dans l'enceinte du CO à toute heure de la journée (sauf autorisation d'un enseignant ou du responsable de la cantine). Je dois être vigilant à ce que mon téléphone portable ne soit pas visible.
Si je ne respecte pas ces règles, mon téléphone portable sera confisqué jusqu'à la fin de la journée de cours.

Pendant les récréations, je dois sortir du bâtiment et rester dans la cour.

Quand la cour est enneigée, je dois rester sous le porte-à-faux. Toute bataille de boule de neige est strictement interdite.

Je respecte l'ordre et la propreté dans les salles, les couloirs et les W.-C. et aux alentours des bâtiments. Pour ce faire, j'utilise les poubelles prévues à cet effet.

Je ne reste pas dans le périmètre de l'école à la fin des cours.

Je me rends au casier avant le début des cours.

En principe, je ne vais pas aux toilettes pendant les cours mais avant les cours et durant la récréation.

Il est interdit de manger et de mâcher du chewing-gum dans le bâtiment scolaire.

Je dois effectuer mes devoirs et leçons. Lorsque mon absence est imprévue (maladie, quarantaine,...) je me renseigne sur le travail à effectuer via Teams ou mail auprès de mes enseignants.

Lorsque mon absence est prévue (rendez-vous médecin, stage,...) je dois avertir mes enseignants et leur demander le travail à effectuer. A mon retour, celui-ci aura été fait et pourra être contrôlé.

J'arrive à l'heure et muni de tout le matériel nécessaire (trousse complète, agenda de l'élève, livres, cahiers, classeurs, affaires d'EPH...). 5 retards notifiés équivaudront à une retenue à 7 heures 15.

Lorsque je dois me rendre chez le médecin, orthodontiste… pendant les heures scolaires, je dois veiller à ce que mes parents remplissent la demande de congé dans mon agenda, puis à la faire signer par le secrétariat avant mon absence.

Lorsque je pars en stage, je dois veiller à compléter mon carnet de stage une semaine avant le début puis à le faire signer par mon titulaire, la conseillère en orientation et le secrétariat. De plus, mon guide de stage doit être complété et signé par les parents.
Si je ne respecte pas ces points avant de partir en stage, la direction peut me demander d'annuler mon stage et de venir en cours.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol dont je pourrais être victime, y compris dans les casiers, les armoires des classes et les vestiaires. Il est par conséquent conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école.

En cas de non-respect de ces règles, je ferai l'objet de sanctions adaptées à la gravité et à la fréquence des fautes (cf. feuilles de route).